

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

DROIT VOISIN AU PROFIT DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE - (N° 1616)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC40

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.